



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Mandat de prestations 2025 – 2028

la

Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
(CDIP), représentée par son Secrétariat général,
lui-même représenté par Susanne Hardmeier, secrétaire générale
Maison des cantons, Speichergasse 6, 3001 Bern

Mandant

confie au

Centre suisse de services Formation professionnelle | Orientation profes-
sionnelle, universitaire et de carrière (CSFO),
représenté par Claude Pottier, directeur

Mandataire

le mandat de prestations défini ci-après



1 Situation de départ

Le Centre suisse de services Formation professionnelle | Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) est une institution spécialisée de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP).

Le CSFO est le centre de prestations pour la formation professionnelle et l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière en Suisse. Il a pour mission de fournir des prestations dans les domaines d'activités qui sont confiés aux cantons en vertu de la loi fédérale sur la formation professionnelle¹ (LFPr). En tenant compte des spécificités culturelles et linguistiques des cantons, le CSFO fournit des prestations pour lesquelles le cadre cantonal s'avère trop étroit et qui peuvent être fournies de manière plus efficace et moins coûteuse grâce à des synergies.

Le CSFO promeut ainsi la qualité et contribue à l'harmonisation à l'échelle nationale.

2 Objet du contrat

Le CSFO

- effectue des tâches de réalisation et de développement dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (ci-après « OPUC »),
- assure la collaboration intercantonale en matière de services dans le domaine de la formation professionnelle et dans celui de l'OPUC et crée des synergies entre les deux,
- fournit des services sur mandat de tiers.

Le présent mandat de prestations règle en particulier les points suivants pour la période 2025–2028 :

- Les objectifs, prestations et tâches du CSFO en détail (cf. annexe), qui doivent être poursuivis et remplis.
- Les contributions cantonales prévues, nécessaires à l'accomplissement des prestations définies dans le présent document.

L'annexe au présent mandat décrit les services fournis par le CSFO, en tenant compte des objectifs politiques communs du DEFR et de la CDIP concernant l'espace suisse de formation et de décisions du sommet de la formation professionnelle ; elle définit les groupes cibles, les coopérations et les partenaires et formule les objectifs des différents domaines de prestations et services et tâches des différents domaines de prestations pour la période 2025–2028. Cette annexe fait partie intégrante du mandat de prestations.

Le CSFO fournit également des services pour le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Il conclut à cet effet un autre mandat de prestations avec ce dernier.

3 Bases juridiques et documents de références stratégiques

Le présent mandat de prestations se fonde sur les bases juridiques suivantes :

- Art. 20 des Statuts de la CDIP du 3 mars 2005
- Statuts du Centre suisse de services Formation professionnelle | Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) du 23 mars 2017

¹ RS 412.10.

- Statuts de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC) et de la Conférence suisse de la formation continue (CSFC) du 14 août 2023
- Convention du 16 décembre 2016 entre la Confédération et les cantons sur la coopération dans l'espace suisse de formation (CCoop-ESF)
- Déclaration 2023 sur les objectifs communs de la politique de l'éducation pour l'espace suisse de la formation

4 Obligations du CSFO et de la CDIP

Dans le cadre du présent mandat de prestations, les obligations suivantes du CSFO et de la CDIP sont définies :

Le CSFO s'engage à

- poursuivre les objectifs définis dans l'annexe du présent mandat de prestations,
- réaliser les objectifs décrits dans son programme de travail,
- utiliser en faisant preuve d'économie les ressources mises à disposition par les cantons.

La CDIP s'engage à

- mettre à disposition du CSFO les ressources qui lui sont allouées par le présent mandat de prestations afin qu'il puisse accomplir ses tâches,
- soutenir le CSFO dans l'accomplissement de ses tâches,
- inclure sous une forme appropriée le CSFO dans le traitement des thèmes politiques qui concernent l'évolution du degré secondaire II et de l'OPUC.

5 Surveillance et compte rendu des activités

5.1 Supervision et vérification de la réalisation des objectifs

5.1.1 Surveillance stratégique

Le Comité de la CDIP est chargé de la surveillance stratégique du CSFO.

Dans cette fonction, le Comité de la CDIP a les tâches suivantes :

- l'élection de la directrice ou du directeur du CSFO,
- l'attribution et la vérification du mandat de prestations et
- l'approbation des accords-cadres avec la Confédération et avec les organisations du monde du travail.

La communication officielle avec le Comité de la CDIP passe par la Conférence suisse des offices cantonaux de la formation professionnelle (CSFP).

5.1.2 Surveillance opérationnelle

La CSFP est chargée de la surveillance opérationnelle du CSFO. Elle institue à cet effet une commission CSFO.

Les tâches de la CSFP relatives à l'exercice de la surveillance opérationnelle sont réglées dans les statuts de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), de la Conférence suisse de directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CS OPUC) et de la Conférence suisse de la formation continue (CSFC) du 14 août 2023.



5.1.3 Échange avec la Confédération

L'accomplissement des objectifs et des prestations définis dans les mandats respectifs est discuté une fois par an au sein de la Direction des processus² de la coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF) en présence du directeur ou de la directrice du CSFO.

5.1.4 Contrôle organisationnel et administratif

Le controlling organisationnel et administratif incombe au Secrétariat général de la CDIP.

La secrétaire générale de la CDIP

- transmet les rapports périodiques de la CSFP aux organes concernés,
- mène avec le CSFO des entretiens de controlling trimestriels.

5.2 Compte rendu par le CSFO, rapport d'activités

Le CSFO

- élabore un programme de travail qu'il soumet à la commission CSFO de la CSFP,
- vérifie annuellement, si les objectifs du présent mandat sont atteints en effectuant une auto-évaluation appropriée,
- établit un rapport annuel à l'intention des organes concernés au sein la CDIP.

5.3 Organe de révision

L'organe chargé de la révision des comptes de la CDIP révisé également les comptes du CSFO. L'organe de révision contrôle la gestion comptable et les comptes annuels.

6 Financement

Le financement des activités du CSFO s'effectue au moyen :

1. des contributions des cantons et de la Confédération,
2. des recettes issues des services fournis,
3. des fonds de tiers destinés à la conduite de projets de développement.

Pour la réalisation des prestations convenues, les contributions cantonales suivantes sont prévues pour les années 2025 à 2028 :

Récapitulatif	2025	2026	2027	2028
Contributions ordinaires des Cantons	CHF 12'928'843	CHF 13'158'131	CHF 13'564'713	CHF 13'925'360
Projets des Cantons ³	CHF 3'907'500	CHF 3'069'400	CHF 32'000	CHF 0
Total contributions cantonales	CHF16'836'343	CHF16'227'531	CHF13'596'713	CHF 13'925'360

² La direction du processus se compose d'un membre de la direction du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) et du secrétaire général ou de la secrétaire générale de la CDIP (art. 4 CCoop-ESF).

³ Les projets ont été approuvés pour toute leur durée par l'Assemblée plénière de la CDIP des 26 et 27 Octobre 2023.



Les contributions cantonales comprennent le financement de la gestion du cycle de vie pour les projets de numérisation [orientation.ch](https://www.orientation.ch), [formationprof.ch](https://www.formationprof.ch), ePQual (eQV) ainsi que VODEX.

Les contributions cantonales s'appliquent sous réserve des décisions relatives au budget annuel de la CDIP

7 Gestion de l'entreprise

Le CSFO

- Tient sa comptabilité d'après les directives du 7 novembre 2002 pour la gestion financière de la CDIP et la réglementation de la CDIP du 29 août 2005 concernant les indemnités et défraiements,
- s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption,
- assure la qualité de ses produits et services et les développe en permanence.

8 Personnel

Le CSFO

- pratique une politique du personnel moderne et responsable se fondant sur une philosophie d'entreprise et de gestion,
- est attentif à la question des genre dans le cadre de sa politique du personnel,
- applique une politique du personnel durable, qui lui permet d'assurer et de maintenir à long terme le haut niveau de compétences requis pour l'accomplissement de ses tâches,
- s'assure que les conditions d'engagement et de promotion sont conformes aux directives de la CDIP.

9 Modifications du contrat

Le CSFO demande les modifications du mandat qu'il estime nécessaires en s'adressant au comité de la CDIP par l'intermédiaire de la CSFP.

La CDIP peut en tout temps modifier le mandat de prestations à la demande de la CSFP et e accord avec le CSFO afin de tenir compte des besoins de la formation professionnelle et de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Dans le cas d'une réduction de la contribution de la CDIP de plus de 5 % du montant annuel convenu, le mandat devra être adapté.

10 Entrée en vigueur et durée de validité

Le présent mandat de prestations entre en vigueur avec la signature de la CDIP et du CSFO avec effet rétroactif au 1er janvier 2025 et est valable jusqu'au 31 décembre 2028. Il remplace la version du mandat de prestations signée les 24/25 juin 2024 par la CDIP et le CSFO.

Berne, le 20 mai 2025

Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), Secrétariat général



Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Berne, le 20 mai 2025

Centre suisse de services Formation professionnelle | Orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO)



Claude Pottier | Directeur

Annexe à la convention de prestations du CSFO pour la période 2025 – 2028

Description des objectifs et des prestations entrant dans le cadre du mandat

A Prestations en matière de formation professionnelle

Prestations d'information

Le CSFO réalise et maintient à jour une offre complète d'information ainsi que des outils de travail pour différents groupes cibles sur les aspects les plus importants de la formation professionnelle. Il assure une offre online axée sur la pratique, complète et adaptée aux groupes cibles, qui est complétée par une offre imprimée lorsque cela est nécessaire ou judicieux.

Les prestations d'information du CSFO remplissent notamment les objectifs suivants :

- l'offre d'information répond aux besoins et aux priorités des cantons concernant l'exécution de la formation professionnelle en lien avec ses différents groupes cibles. Elle est élaborée en collaboration avec la Confédération ainsi qu'avec les institutions et les services concernés ;
- elle repose sur une approche nationale cohérente ;
- lors de l'élaboration de l'offre d'information, il s'agit d'optimiser la complémentarité entre papier et web, en tenant compte de certains facteurs (degré d'actualité et utilisation effective) ;
- les prestations d'information numériques à haute disponibilité sont régulièrement mises à jour et développées. Des technologies et des processus appropriés sont utilisés à cet effet ;
- l'offre d'information est mise à disposition, selon les besoins, dans plusieurs langues, en respectant le principe suivant : l'offre de base est proposée en allemand, en français et en italien. D'autres langues (romanche et anglais, notamment) sont proposées lorsque cela est nécessaire et judicieux. L'offre imprimée est conçue, produite, archivée et distribuée en tenant compte des besoins des groupes cibles et de la rentabilité.

Procédures de qualification

Le CSFO fournit des prestations concernant l'exécution des procédures de qualification.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes :

- il coordonne, sur la base d'une convention écrite avec les organisations du monde du travail (OrTra), l'élaboration des documents pour les procédures de qualification, y compris les séries zéro ;
- il travaille activement à l'augmentation du nombre de procédures de qualification coordonnées dans la formation professionnelle initiale ;
- il coordonne la mise en œuvre d'une offre permettant la numérisation des procédures de qualification dans le domaine des connaissances professionnelles ;
- il élabore des recommandations pour les responsables cantonaux des examens et conçoit, à l'intention des OrTra et des cantons, des solutions permettant la saisie des notes d'expérience et des résultats d'examen pour les ordonnances sur la formation professionnelle initiale nouvellement entrées en vigueur ;

- il valide le budget, vérifie les comptes et assure le financement des procédures de qualification pour la profession d'employé/e de commerce, dont le mandat de coordination a été confié à l'association FOCOS (Formation commerciale suisse) ;
- il assure et gère le secrétariat de la C-PQual, de la commission spécialisée Procédures de qualification ainsi que des sous-commissions SCOP et SKPL. Il assure aussi la coordination entre les partenaires ;
- il développe une offre permettant de défendre plus efficacement les intérêts des cantons au sein des commissions DP&Q.

Les prestations du CSFO dans le domaine des procédures de qualification remplissent notamment les objectifs suivants :

- elles reposent sur une approche nationale afin de permettre l'équivalence des examens des différentes professions dans toute la Suisse ;
- elles facilitent le travail des cantons grâce à leur efficacité sur le plan de la coordination, de l'assistance administrative ainsi que de la mise au point et de la distribution des documents servant aux procédures de qualification ;
- elles soutiennent l'harmonisation des pratiques cantonales au niveau national ou à celui des régions linguistiques ;
- elles sont réalisés en collaboration avec les offices cantonaux de la formation professionnelle, les OrTra, la Confédération et la HEFP.

Gestion et échange de données

Le CSFO soutient les cantons et les partenaires de la formation professionnelle dans la gestion et l'échange de données dans le cadre de l'exécution de la formation professionnelle initiale et en cas de demandes dans l'intérêt des cantons.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes :

- il assume des tâches de coordination et d'assurance qualité en matière de gestion et d'échange de données et soutient la CSFP à cet égard ;
- sur mandat de la CSFP, il gère des registres, des listes et des répertoires dans le domaine de la formation professionnelle initiale et met ces données à la disposition de ses partenaires sous une forme appropriée ; au minimum, il gère un registre des données sur les professions de la formation professionnelle initiale (Profession Service) et un registre des écoles professionnelles. En outre, le CSFO gère d'autres listes de base (p. ex. sur les commissions d'examen) pour l'échange des données administratives mentionnées et met ces informations à la disposition des partenaires du réseau de manière appropriée ;
- il veille, en collaboration avec les partenaires concernés, à ce que l'échange structuré de données de la formation repose sur des bases stables, modernes et efficaces et les développe en permanence en collaboration avec les partenaires. Il s'occupe de la norme eCH pour le domaine de la formation professionnelle, développe en permanence cette norme et coordonne l'introduction et le développement de processus harmonisés en matière d'échange de données ;
- il est responsable du domaine sedex Formation professionnelle pour l'échange sécurisé de données entre les lieux de formation et les partenaires de la formation professionnelle initiale ;
- sur mandat des cantons, il met à disposition une plateforme centrale pour la formation professionnelle initiale, servant à la coordination entre les cantons, les écoles, les prestataires de cours interentreprises (CIE) et les organes d'examen, ainsi qu'à la saisie des notes – pour les parties entreprise et interentreprises – issues des entreprises formatrices, des prestataires de CIE et des organes d'examens. La plateforme sert au minimum à la formation commerciale initiale et à l'apprentissage dans le commerce de détail ;

- dans le cadre de mandats ad hoc confiés par des organes de la CSFP, il traite des thèmes liés à la gestion de données dans la formation professionnelle initiale : protection des données, gestion de l'identité, *blended learning*, etc.

Il peut réaliser, sur mandat de la CDIP, des projets dans le domaine de l'optimisation de l'échange de données (portefeuille OPTIMA). Ces projets doivent être financés par des moyens séparés et ne relèvent pas des activités financées par les contributions cantonales ordinaires.

B Prestations en matière d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (OPUC)

Prestations d'information

Le CSFO réalise et maintient à jour une offre d'information complète et actuelle pour tous les groupes cibles de l'OPUC. Il assure une offre d'information visant la complémentarité entre papier et web.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes :

- il gère et développe le site orientation.ch ;
- il gère et développe le portail orientation.ch/carriere (pour la gestion de carrière) ;
- il assure la mise à disposition, sur orientation.ch, de la bourse des places d'apprentissage et du répertoire des entreprises formatrices qui proposent des stages d'orientation, cela pour tous les cantons ;
- il tient un registre national des places d'apprentissage répertoriées par les cantons et les entreprises (registre des places d'apprentissage RPA). Il met les données à la disposition des partenaires publics et, selon les critères des cantons, des partenaires privés, à des fins de publication ;
- il conçoit et réalise une offre complémentaire d'information pour les professionnels de l'OPUC dans les cantons ; il soutient le partage des connaissances entre les cantons ;
- il surveille les développements des applications d'intelligence artificielle (IA) dans le domaine des prestations d'information et utilise, dans le cadre des ressources disponibles et en accord avec la CS OPUC, de telles applications, selon les besoins et la qualité exigée ;
- il met en œuvre des activités de communication nationales pour ses offres online.

Les prestations d'information du CSFO remplissent notamment les objectifs suivants :

- l'offre d'information repose sur une approche nationale cohérente, qui tient compte des besoins actuels des régions linguistiques ;
- elle répond aux besoins et aux priorités des cantons concernant le choix professionnel et sa préparation, le choix d'études et sa préparation, la gestion de carrière ainsi que la formation continue ;
- elle soutient l'auto-exploration et encourage les individus à se frotter de manière interactive au monde de la formation, du travail et de l'économie ;
- lors de l'élaboration de l'offre d'information, il s'agit d'optimiser la complémentarité entre papier/audiovisuel et web, en tenant compte de certains facteurs (degré d'actualité et utilisation effective) ;
- l'offre d'information est mise à disposition, selon les besoins, dans plusieurs langues, en respectant le principe suivant : l'offre de base est proposée en allemand, en français et en italien ;
- une offre en lien avec la formation professionnelle initiale et le choix professionnel est proposée en romanche (cuseggliaziun.ch).

Des contenus importants pour la formation et le travail en Suisse sont aussi proposés en anglais, dans le respect du principe de subsidiarité ;

- la bourse des places d'apprentissage sur orientation.ch sert de référence pour les partenaires de la formation professionnelle ;
- l'offre d'information est élaborée en collaboration avec les services d'OPUC, la Confédération, les OrTra et les institutions de formation.

En outre, le CSFO :

- mandate en priorité les services cantonaux d'OPUC pour la réalisation de prestations d'information (travaux rédactionnels ou d'actualisation).

Formation continue

Le CSFO élabore et met en œuvre une offre de formation continue pour les professionnels de l'OPUC des cantons alémaniques et romands.

Le CSFO réalise des offres spécifiques de formation continue et d'initiation sur mandat de la CS OPUC, conformément aux ressources disponibles.

Les prestations du CSFO dans le domaine de la formation continue remplissent notamment les objectifs suivants :

- l'offre de formation continue repose sur une approche nationale cohérente, qui tient compte des besoins actuels de l'OPUC et prépare aux défis de demain ;
- elle est axée sur le profil de qualification de la Confédération ;
- elle encourage le développement des compétences des spécialistes de l'OPUC et les échanges avec des professionnels issus de branches apparentées ;
- elle est adaptée à la Suisse alémanique et à la Suisse romande et favorise les échanges entre les régions linguistiques ;
- elle répond aux critères de qualité actuels et est évaluée auprès des participants, mais aussi des responsables cantonaux ;
- l'offre de formation continue comprend différents formats adaptés aux besoins (présence, en ligne, offres courtes, etc.) ;
- elle est réalisée en collaboration avec des professionnels de l'OPUC, des partenaires externes et des instituts de formation.

Conseil et diagnostic

Le CSFO développe des instruments de travail et des produits dans le domaine du conseil et du diagnostic, qui sont adaptés aux besoins des différents groupes cibles de l'OPUC. Il fournit des informations de base sur ces produits et leur utilisation dans la pratique.

Le CSFO a notamment les tâches suivantes :

- il assure la coordination, l'exploitation, la maintenance et l'optimisation de la plateforme de tests online PTO pour la passation et la gestion des tests diagnostiques ;
- il réalise et met en œuvre des instruments d'auto-exploration ;
- il soutient le partage des connaissances entre les cantons ;



- il surveille les développements des applications d'IA dans le domaine du conseil et du diagnostic et utilise, dans le cadre des ressources disponibles et en accord avec la CS OPUC, de telles applications, selon les besoins et la qualité exigée.

Les prestations du CSFO dans le domaine du conseil et du diagnostic remplissent notamment les objectifs suivants :

- répondre aux besoins et aux priorités des services cantonaux d'OPUC ;
- les instruments de travail et les produits se veulent actuels, scientifiquement fondés et pertinents au niveau de la pratique ;
- les informations de base aident les services d'OPUC à assurer la qualité de leurs prestations et le professionnalisme de leurs collaborateurs.

Les prestations du CSFO sont élaborées en collaboration avec les services cantonaux d'OPUC et les hautes écoles ; elles favorisent le travail en réseau et le transfert des connaissances.

C Autres tâches

Panorama

Le CSFO élabore et publie, sous le label Panorama, des informations spécialisées destinées à la formation professionnelle et à l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Les services du CSFO portant le label Panorama remplissent notamment les objectifs suivants :

- les cantons, les institutions et les professionnels de la formation professionnelle et de l'OPUC reçoivent de manière régulière des informations actuelles et pertinentes ;
- les institutions de la formation professionnelle et de l'OPUC disposent d'un canal d'information pour les domaines qui les concernent.

Soutien des conférences spécialisées

Il soutient les conférences spécialisées de la CDIP en mettant ses compétences au service du traitement des questions de stratégie et de la réalisation de projets. Il peut, dans les limites de ses domaines d'activité et des ressources qui lui sont allouées, accepter des mandats supplémentaires de la part des conférences spécialisées concernées.

Les services du CSFO visant à soutenir les conférences spécialisées de la CDIP remplissent notamment les objectifs suivants :

- les conférences spécialisées peuvent s'appuyer dans leur travail sur les compétences du CSFO ;
- la collaboration du CSFO et des conférences spécialisées génère une convergence optimale entre les activités opérationnelles du CSFO et les objectifs stratégiques de la CDIP.